

Sujet : GERVAIS Marie-Françoise demande : Cavalaire - Redéploiement du port

Date : Fri, 14 Dec 2018 19:10:33 +0100

De : "Marie-Françoise GERVAIS

Je suis défavorable à ce projet de réaménagement du port de Cavalaire pour les raisons suivantes :

L'accueil de bateaux de grande taille (30 mètres) est une vue de l'esprit à Cavalaire car il s'agit d'une station balnéaire familiale que les possesseurs de telles unités sont loin de vouloir côtoyer. Cavalaire n'a pas et n'aura jamais l'attrait de Saint-Tropez. La prise en compte de ces postes d'amarrage hors norme entraîne d'autre part des aménagements démesurés et la réduction du nombre de places, ce qui est un comble quand on sait que des plaisanciers possesseurs de bateaux de taille modeste sont en attente d'une place depuis de nombreuses années.

La suppression d'une passe est une ineptie. Une seule passe avec la présence de la station d'avitaillement entraînera inévitablement en période estivale aux heures de pointe des embouteillages et des risques de collisions, d'autant que la vedette à passagers doit manœuvrer au même endroit. Par ailleurs cette suppression va entraîner un mauvais renouvellement des eaux avec l'obligation d'installer des buses et des turbines ce qui augmente les coûts, à la fois d'investissement, mais aussi de fonctionnement. Le rejet des eaux du port du côté de la Castillane entraînera la pollution durable des plages et des sédiments proches de ces évacuations. Les plages à proximité deviendront impropres à la baignade. Le peu de courant au niveau de la plage ne suffira pas à rejeter au large les effluents polluants importants déversés à cet endroit par le port et souilleront gravement et durablement les plages.

Le quai Marc Pajot a pour effet de couper les courants et vents forts. La destruction de ce quai, sans compter l'impact que cela pourrait avoir sur le milieu, n'est donc pas justifiée. D'autre part, ce quai a l'avantage de maintenir 2 bassins bien séparés, ce qui permet de contenir sur un seul bassin une éventuelle pollution accidentelle.

La construction d'une nouvelle capitainerie au fond du port est incompréhensible. Une capitainerie doit se trouver à l'entrée du port pour superviser les entrées et sorties du port, et accueillir les visiteurs. Pourquoi donc ne pas conserver celle du port public qui est parfaitement positionnée et qui a été rénovée il y a quelques années, faut-il le rappeler, pour un montant de 800 000 € ?

Dans le nouveau projet, la cale de mise à l'eau est déplacée au fond du port. Cette cale est mal placée, d'accès difficile et beaucoup trop étroite. Pourquoi encore vouloir supprimer la cale existante dont l'emplacement est idéal avec une largeur parfaitement adaptée aux nombreuses mises à l'eau et sorties d'eau (semi-rigides, jets skis, bateaux de particuliers et bateaux de location en particulier ...) en période estivale ?

Le projet d'aménagement du port intègre dans son périmètre d'autres aménagements totalement indépendants de celui du port : aménagement de la place Saint Estelle, déplacement de la maison de la mer, parking Azureva, travaux de confortement de la falaise, etc... Les plaisanciers n'ont pas à financer ces aménagements car ils n'ont aucun lien et ne sont pas nécessaires à l'activité du port et aux besoins des plaisanciers. C'est le budget communal qui doit financer ces aménagements.

Le budget de ce nouveau port prévoit le reversement d'une redevance

annuelle de 640 000 € à la commune de Cavalaire qui est actionnaire principal à la SPL HERACLEA. Cette redevance non justifiée serait-elle le moyen détourné d'abonder le budget communal sur le compte du port ? Ce n'est pas aux plaisanciers de prendre en charge une partie du budget de la commune de Cavalaire.

Ce projet, alors qu'il ne bénéficie pas encore de toutes les autorisations nécessaires, a malgré tout entraîné pour les plaisanciers du port public une augmentation de la redevance annuelle de 60%. Cette augmentation est totalement injustifiée dans la mesure où le port est encore dans sa configuration actuelle.

Le coût global de ce projet pharaonique est de 35 millions d'euros, montant exorbitant par rapport à la taille d'une commune comme celle de Cavalaire. Ce coût sera certainement revu à la hausse. Qui payera le surcoût ?

On peut également légitimement se demander comment il a été possible de commercialiser des garanties d'usage dans la configuration du nouveau port alors que toutes les autorisations administratives nécessaires n'ont pas été données.

Enfin, ce projet doit être celui des plaisanciers et non pas celui des élus qui ont souvent l'ambition de laisser une trace de leur passage par une réalisation marquante pendant leur mandat. Bon nombre de réunions « apéro ponton » ont été organisées par les élus pour présenter ce projet et à chaque fois les plaisanciers l'ont unanimement contesté. Seulement comme toujours les élus écoutent mais n'entendent rien et maintiennent leur cap. Ce projet doit impérativement respecter les avis des plaisanciers utilisateurs des infrastructures du port.

Profil : particulier

Nom : GERVAIS

Prénom : Marie-Françoise